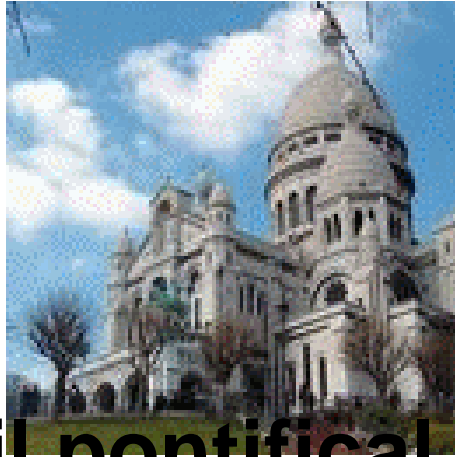


<http://pelerinagesdefrance.fr/Les-sanctuaires-de-pelerinages-confies-au-Conseil-pontifical-pour-la-promotion>



# Conseil pontifical pour la promotion de la Nouvelle Evangélisation

- Pèlerinages en Eglise -



Date de mise en ligne : dimanche 2 avril 2017

---

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

---

## **Motu Proprio du 11 février 2017, rendu public le 1er avril 2017 : le Pape confie les sanctuaires de pèlerinages au Conseil pontifical pour la promotion de la Nouvelle Évangélisation**

« Les sanctuaires de pèlerinages ne dépendront plus de la Congrégation pour le clergé, mais du Conseil pontifical pour la promotion de la Nouvelle Évangélisation selon un Motu Proprio signé le 11 février, en la fête de Notre-Dame de Lourdes, et rendu public samedi 1er avril 2017.

Le Pape François y officialise un important transfert de compétence, en expliquant que les sanctuaires sont des lieux d'évangélisation.

Quelle est la portée de ce Moto Proprio ? Samuel Bleynie a posé cette question à Mgr Rino Fisichella, le président du Conseil pontifical pour la nouvelle évangélisation.

**Le premier sanctuaire : le tombeau du Christ**

Depuis toujours, les pèlerinages ont emmené les croyants sur les origines de la foi. Les premiers pèlerins allaient voir le tombeau du Christ à Jérusalem, puis plus tard, la tombe des apôtres, avant qu'au fil des siècles ces pèlerinages s'élargissent aux hauts lieux des apparitions de la Vierge Marie, ou des lieux liés à la vie des Saints et des Bienheureux. Pour le Pape François, c'est un important témoignage de piété populaire, expression de la foi simple et humble des croyants.

**Tous les pèlerins ne sont pas forcément croyants**

Les sanctuaires attirent aussi ceux qui viennent chercher un temps de pause, de silence et de contemplation pour rompre avec le rythme frénétique de leur vie quotidienne. Ces personnes viennent se ressourcer et peuvent se redécouvrir à travers ces pèlerinages. Pour le Saint-Père, cette démarche exprime un « acte d'évangélisation qui mérite d'être valorisé ». « Le sanctuaire est un lieu sacré », écrit François dans son Motu Proprio, « un lieu d'évangélisation où se manifeste l'action puissante de la miséricorde de Dieu ».

**Une spiritualité spécifique**

Quant à la spiritualité de chaque sanctuaire, elle permet de guider le pèlerin dans une « pédagogie de l'évangélisation » vers un engagement toujours plus responsable. Le sanctuaire contribue de façon significative à l'engagement catéchétique de la communauté chrétienne. Il enrichit la vie des croyants. Il ouvre aussi grand ses portes aux malades, aux personnes handicapées et surtout aux pauvres, aux marginaux, aux réfugiés et aux migrants. C'est donc pour renforcer un significatif aspect pastoral des pèlerinages aux sanctuaires et aux lieux de dévotion que le Saint-Père a décidé ce transfert de compétence.

### Les compétences

Le Conseil Pontifical pour la promotion de la Nouvelle Évangélisation sera dorénavant chargé de l'érection des nouveaux sanctuaires, d'en approuver les statuts, de favoriser leur rôle d'évangélistes, de promouvoir les rencontres afin de favoriser un travail commun de renouvellement de la pastorale de la piété populaire, d'assurer la valorisation artistique et culturelle des sanctuaires selon la Via Puchritudinis (chemin privilégié d'évangélisation et de dialogue), de la formation du personnel des sanctuaires, et de garantir au pèlerin une assistance spirituelle cohérente et soutenue. »

### Site source à consulter

[Vatican Motu proprio Les sanctuaires confiés à la Nouvelle Évangélisation](#)